

Pour une politique de l'architecture :

L'enjeu national de la formation et de la recherche

**Lettre ouverte aux élus de la nation,
des collectivités locales et territoriales,
adressée par le collège des directeurs
des écoles nationales supérieures d'architecture**

Mai 2012

Alors même que notre pays connaît une crise du logement et de l'aménagement urbain, qu'amplifient les incertitudes sur la crise écologique et l'usage des énergies fossiles, nos concitoyens ne cessent d'affirmer leur aspiration pour une qualité nouvelle du cadre de leur vie.

Dès lors, l'architecture devient un fait culturel et social concernant le plus grand nombre. Levier essentiel pour faire face aux défis environnementaux et à ceux de l'évolution du cadre de vie, l'architecture, comme expression de savoirs et de savoirs-faire, de recherches, d'innovations et de pratiques, concerne de manière déterminante un secteur économique majeur, essentiel pour l'emploi, non délocalisable par nature. Ainsi, toute action gouvernementale, réparatrice, correctrice, innovante, respectueuse des transitions et mutations à l'oeuvre, suppose-t-elle une politique publique forte en matière d'architecture. Si une stratégie gouvernementale doit ordonner une politique publique dans ce domaine, c'est que, par nature, l'architecture et les enjeux évoqués, dont l'aménagement soutenable des métropoles et des territoires, procèdent d'une démarche interministérielle. Au coeur de cet enjeu se trouve la question de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture.

Partageant ces constats avec le monde professionnel concerné, le réseau des Ecoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) souhaite alerter les responsables publics sur les grandes questions du domaine qui ne sauraient plus être éludées :

- Est-il convenable, équitable, encore acceptable que l'investissement de l'Etat demeure deux fois moins important pour la formation d'un étudiant en architecture que celui engagé pour les autres étudiants, futurs professionnels techniques et culturels de même niveau de formation ?
- Est-ce de bonne gestion d'avenir que notre pays laisse s'aggraver le déficit du nombre de ses architectes par habitant, le situant désormais à un taux qui représente la moitié de celui de nos voisins européens ?
- Enfin, est-il responsable que l'Etat n'investisse pas dans la recherche en architecture, alors même que la recherche et l'innovation, sous toutes leurs formes, apparaissent dans le débat public en cours comme des voies majeures du redressement national et de sa compétitivité, tandis que les ENSA participent activement à la refonte du système d'enseignement supérieur et de recherche de notre pays ?

L'architecture est définie comme d'intérêt public par la loi et la profession d'architecte est réglementée. Une politique dans ce domaine est utile au pays pour sa cohésion, sa place dans l'Europe et son rayonnement.

LES ENJEUX ACTUELS DE L'ARCHITECTURE

Les questions de l'organisation spatiale du territoire, de la qualité des espaces de vie et des constructions se trouvent au centre de nombreux enjeux de société. Les architectes possèdent l'expérience et la compétence dans ce domaine, qui s'exercent à toutes les échelles, de l'objet construit à la ville et au grand territoire.

- Le rôle des architectes pour répondre aux **enjeux du développement responsable** a été mis en évidence à l'occasion du Grenelle de l'environnement. Par leur compétence spécifique, les professionnels de l'architecture jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire et des villes et dans la mise en oeuvre de nouvelles exigences constructives. Ils sont un maillon essentiel de l'innovation en direction d'une meilleure efficacité énergétique, d'une optimisation des ressources naturelles et d'une exigence accrue de confort et de santé publique. Les réponses à apporter ne sont pas que techniques mais aussi culturelles. Les architectes, par leur formation, donnent sens à ces évolutions.
- La **demande sociale** est en hausse en matière d'architecture et de qualité des espaces de vie. Ces préoccupations sont devenues un enjeu de la démocratie locale. Le débat public autour de l'avenir des métropoles françaises illustre l'intérêt pour ces problématiques. Cet intérêt s'exprime partout en France, en ville comme dans les espaces ruraux. Les professionnels de l'architecture sont essentiels pour répondre aux urgences dans le domaine du logement social et résorber les inégalités territoriales. Ces derniers participent à l'amélioration des pratiques d'aménagement, de construction et de rénovation, ainsi qu'à la diffusion de la culture architecturale et à la promotion du patrimoine.
- L'architecture est partie prenante du **secteur du bâtiment et des travaux publics**, essentiel à l'économie du pays. Elle implique une filière de production qui va de l'industrialisation des matériaux en amont jusqu'à la mise en oeuvre des chantiers et l'exploitation des édifices. Pour une large part, ce secteur économique repose donc sur des emplois non délocalisables. Les projets relatifs aux différentes filières de construction participent à la dynamique d'industrialisation du pays et à la dynamique de l'emploi sur tous les territoires.
- Mobilisant à la fois sciences, techniques et arts, l'architecture est une discipline facteur **d'innovation**, indispensable pour faire face à la crise sociale, économique et environnementale que nous traversons.

Les compétences forgées par les architectes en formation, leur aptitude à intervenir sur le réel, leur pratique de l'innovation, s'acquièrent au cours d'un cursus d'enseignement supérieur et de recherche de plus de 5 ans, centré sur la pratique de la conception architecturale et urbaine.

L'ETAT DES LIEUX ALARMANT DE LA FORMATION EN ARCHITECTURE

L'enseignement de l'architecture est assuré par un réseau de 20 écoles nationales supérieures d'architecture, placées sous tutelle du ministère de la culture et de la communication. Les ENSA sont des établissements publics administratifs, qui accueillent 18 000 étudiants. Leurs missions consistent en la formation initiale et continue des professionnels en architecture, la recherche en architecture et sa valorisation, la formation à la recherche et par la recherche, la diffusion de la culture architecturale au grand public et la sensibilisation à l'architecture.

Ces écoles ont démontré ces dernières années un dynamisme et une capacité de renouvellement remarquables, en appliquant la réforme LMD¹, en s'impliquant avec réussite dans le programme Investissements d'Avenir, en augmentant leur présence à l'international, en produisant une recherche rayonnant à l'étranger, en multipliant les partenariats avec les villes et les territoires.

Malgré cette productivité mesurable et alors que le taux d'insertion des jeunes architectes est à 85% un an après leur diplôme (comparable à celui des autres « Grandes écoles »), les écoles sont restées dans une faiblesse de moyens chronique et n'ont pas bénéficié de l'effort de la nation en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Conscient de la gravité de la situation, le Collège des directeurs des ENSA a proposé dès 2007 un « Plan pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture² ».

• **Les moyens financiers sont insuffisants** et très en deçà des moyens mobilisés par l'Etat pour d'autres formations de même niveau. Avec un apport de l'Etat inférieur à 7000€ par an et par étudiant, les ENSA

reçoivent un budget deux fois moindre à l'étudiant que les écoles publiques comparables dans les domaines techniques et culturels. Ce déficit de moyens bride considérablement leur potentiel alors que les évolutions pédagogiques induites par le passage au système LMD impliquent des charges supplémentaires. Les effets mécaniques d'augmentation des charges liés à ces modifications (semestrialisation, multiplication des jurys, enseignements obligatoires nouveaux, année supplémentaire d'habilitation à la maîtrise d'oeuvre en son nom propre) n'ont pas été compensés.

Les dotations annuelles d'investissement portant sur l'immobilier et l'équipement de premier niveau ne peuvent répondre aux besoins de maintenance des bâtiments et des équipements. Les locaux et l'équipement atteignent souvent un niveau critique.

• **Un premier programme immobilier** a permis la rénovation réussie de certaines écoles, dont l'implantation participe au développement des métropoles. Actuellement ce programme immobilier est suspendu alors que sa poursuite est indispensable tant du

point de vue de la sécurité des établissements que de leur bon fonctionnement. De nombreuses écoles sont, de plus, en insuffisance notoire de locaux.

- **Le statut juridique des ENSA est peu adapté à leurs missions.** Il les prive notamment des outils institutionnels nécessaires à leur développement (conseil scientifique, conseil des études et de la vie étudiante) et gagnerait à se rapprocher des statuts prévus pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- **Le nombre d'enseignants est faible, largement inférieur aux besoins et leur statut inadapté aux missions.** Les écoles ont dû recourir à des vacataires pour assurer des besoins de personnels permanents. L'obligation de service d'enseignement devant l'étudiant des maîtres assistants et professeurs en architecture est fixée à 320 heures d'enseignement par an, contre 192 pour les enseignants chercheurs de l'université française. Cette charge importante rend particulièrement difficile leur investissement dans la recherche, activité qui n'est pas prévue dans leur statut. Par ailleurs, les concours de recrutement, organisés au niveau national sans intervention possible des écoles, ne facilitent pas la nécessaire adéquation des recrutements aux projets d'établissement et de site.

- **Le personnel administratif, scientifique et technique est en sous-effectif chronique.** La gestion des bâtiments, des affaires courantes (maintenance informatique, communication, ressources humaines, gardiennage...), des moyens pédagogiques spécifiques (centre de documentation, salles informa-

tique, matériauthèque, atelier maquette...), de la gestion des laboratoires de recherche, des pratiques expérimentales, de la formation continue, nécessitent un taux d'encadrement comparable à celui des grandes écoles. En moyenne, les écoles bénéficiaient en 2007 de 1 ATOS pour 25 étudiants, un ratio insuffisant pour faire face à ces besoins et qui a diminué depuis. La règle de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, appliquée sans discernement aux ENSA, met ces écoles en grande difficulté.

- **Les écoles sont dans l'incapacité de renouveler la profession.** La France est peu dotée en architectes (45 architectes pour 100 000 habitants contre 87 en moyenne en Europe) et le départ à la retraite de la génération du baby-boom n'est pas renouvelé par la formation de jeunes diplômés (40% de la profession va partir à la retraite dans les 10 ans). Le nombre global d'architectes se réduit alors que la formation d'architecte permet d'accéder à des métiers de plus en plus diversifiés tant dans le privé que pour l'Etat et les collectivités, élargissant les débouchés à l'issue des écoles. Cette diminution fait non seulement peser un risque sur la profession, mais surtout sur la capacité de la société à répondre aux enjeux du cadre de vie. Or, simultanément, il y a engouement croissant des jeunes pour les études en architecture. La progression annuelle des demandes d'admission à l'entrée des écoles est de 20%, et la sélection à l'entrée était de 1 admis sur 15 demandes en 2011. Les ENSA, du fait de la faiblesse de leurs moyens, ne peuvent accueillir un nombre d'étudiants à la hauteur des besoins futurs de la société.

PROPOSITIONS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE EN ARCHITECTURE

L'économie de moyens dans laquelle les écoles sont contraintes atteint un seuil limite, dont les conséquences apparaissent graves dans un avenir à court comme à long terme. Les ENSA formulent les propositions suivantes afin d'assurer la formation des architectes de demain.

- **Construire un milieu de la recherche en architecture et urbanisme autour de la notion de projet,** en établissant un lien fort avec la profession et le milieu de la construction. Pour que les ENSA, évaluées sur les mêmes critères scientifiques que le reste de l'enseignement supérieur³, soient en mesure de produire les jeunes professionnels aptes à répondre aux enjeux du cadre de vie de demain, il est nécessaire de créer les outils et les statuts du développement d'une recherche appliquée académique. Cela passe par la mise en place de véritables programmes de recherche interdisciplinaires sur les enjeux auxquels se confrontent chaque jour l'Etat et les collectivités. Cela suppose une adaptation structurelle visant la création d'un statut d'enseignant chercheur, l'allocation de contrats doctoraux, l'accompagnement vers le doctorat et l'habilitation à diriger des recherches (HDR) des enseignants praticiens et la création d'emplois de techniciens ou d'ingénieurs de recherche dans les ENSA.

- **Mettre en place des outils permettant de favoriser l'innovation,** afin de développer les nouveaux paradigmes d'une société durable. Les enjeux à venir dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture et de la construction sont considérables : le développement d'un véritable plan de recherche et développement dans ces domaines est fondamen-

tal. Il est important de promouvoir la création d'un écosystème de l'innovation, regroupant les architectes, les ingénieurs, les artistes, les entreprises et les collectivités. Il peut se constituer au travers de la mise en place d'outils de coopération destinés à développer l'enseignement, la recherche et l'expérimentation dans le domaine de la culture constructive, sur le modèle des Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau⁴. Les connaissances des architectes doivent être élargies et approfondies, et les formations nouvelles de spécialisation de niveau post-diplôme doivent être développées afin de renforcer la formation du praticien traditionnel de la maîtrise d'oeuvre et de préparer l'indispensable diversification professionnelle des diplômés en architecture.

- **Mettre à niveau les moyens de fonctionnement des écoles.** Il n'est plus admissible que l'enseignement de l'architecture – domaine reconnu d'intérêt stratégique pour répondre aux enjeux sociétaux, – ne bénéficie pas de moyens comparables aux autres enseignements des grandes écoles et universités publiques. Cette mise à niveau des moyens concerne tant le nombre et le statut des enseignants, le développement des effectifs administratifs et techniques, les moyens de fonctionnement courant que l'investissement sur les équipements pédagogiques et immobiliers.

Les écoles nationales supérieures d'architecture estiment que cette situation est à risque pour les établissements, leurs agents et la communauté scientifique, mais aussi pour les métiers et l'économie du monde de l'architecture et du bâtiment. Cette situation fragilise l'atout que constitue l'architecture dans le rayonnement international de la France.

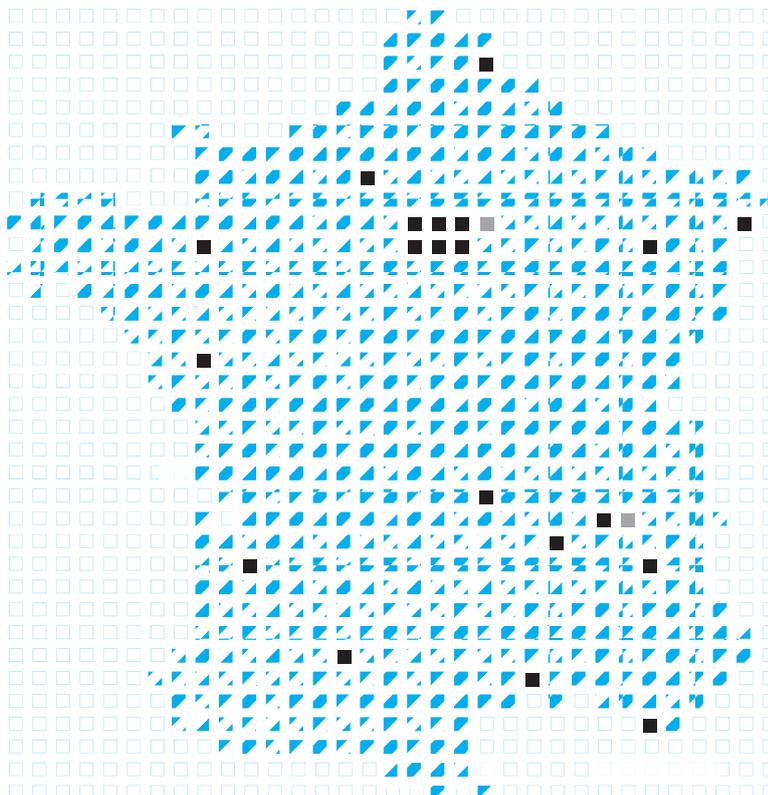
Les ENSA demandent à ce que le principe d'équité national soit activé afin de donner aux écoles d'architecture les mêmes moyens que les autres grandes écoles publiques spécialisées pour soutenir une politique globale en faveur de l'architecture et du cadre de vie.

Elles confirment que cette mise à niveau significative est une condition pour valoriser leur potentiel et qu'elles soient en mesure de répondre – avec d'autres - aux enjeux nationaux de soutenabilité et d'innovation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires.

4

20 ECOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE EN FRANCE

18 000 ETUDIANTS - ARCHITECTES



ILE DE FRANCE
Paris Marne-La Vallée
Paris-Belleville
Paris-Malaquais
Paris-Val de Seine
Paris-La Villette
Versailles

AUTRES RÉGIONS
Bordeaux (ENSAP)
Bretagne (Rennes)
Clermont-Ferrand
Grenoble
Lille (ENSAP)
Lyon
Marseille
Montpellier
Nancy
Nantes
Normandie (Rouen)
Saint-Etienne
Strasbourg
Toulouse

AUTRES
ETABLISSEMENTS
Département
Architecture de l'Institut
National des Sciences
Appliquées (INSA)
de Strasbourg

Ecole Spéciale
d'Architecture (ESA),
établissement privé,
à Paris

GIP des Grands Ateliers
(Ville nouvelle
de l'Isle d'Abeau)

contact@grandes-ecoles-architecture.com



web

1. Licence/Master/Doctorat, système européen issu du processus dit « de Bologne » visant à l'harmonisation de l'enseignement supérieur et facilitant les échanges et la reconnaissance mutuelle des diplômes en Europe.

2. Le « plan pour l'enseignement et la recherche en architecture » a été présenté à la commission culture du Sénat lors de sa séance du 9 Juillet 2008 ainsi qu'aux ministres de la culture et de la communication en exercice depuis 2007.

3. Les ENSA ont fait l'objet d'évaluations par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) qui confirment la qualité de la recherche et de la formation, mais soulignent l'inadaptation des moyens et des statuts (tous les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site internet de l'AERES)

4. Lieu d'expérimentation pédagogique et de recherche à l'échelle 1, regroupant dans un Groupement d'Intérêt Public six écoles d'architecture françaises, l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, trois écoles d'art et le centre scientifique et technique du bâtiment